

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

-----  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## ARRETE N° 3151

portant délégation de signature

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n° 3508 du 14 novembre 2019 portant avancement de Madame Marjorie MOLEMANS, puéricultrice hors classe à la Direction Générale Ajointe « Solidarités et Réussite » - Direction Enfance-Famille - Protection Maternelle et Infantile à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 3601 du 26 novembre 2019 portant intégration de Madame Emmanuelle VERNEL, puéricultrice hors classe à la Direction Générale Ajointe « Solidarités et Réussite » - Protection Maternelle et Infantile à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;

Vu l'arrêté n° 181 du 27 janvier 2020 portant nomination par voie de détachement de Madame Stéphanie ARTUS, sage-femme hors classe à la Direction Générale Ajointe « Solidarités et Réussite » - Direction Enfance-Famille - Protection Maternelle et Infantile à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 ;

Vu l'arrêté n° 218 du 03 février 2020 portant nomination par voie de détachement de Madame Marie-Sophie DUPONT, cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe à la Direction Générale Ajointe « Solidarités et Réussite » - Direction Enfance-Famille - Protection Maternelle et Infantile pour assurer les fonctions de Chef du service Adjoint de la PMI à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2460 du 02 novembre 2020 portant affectation de Mme Sakina MEZRARA à la DGASR – Direction Enfance Famille pour y exercer les fonctions de directrice à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;

### ARRETE :

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Marjorie MOLEMANS, puéricultrice hors classe, à l'effet de signer, dans la limite des attributions et compétences de la Direction Enfance Famille - Service de Protection Maternelle et Infantile et selon les directives données par le Chef de service adjoint de PMI, les actes suivants :

1. Tous documents relatifs à l'intervention d'un technicien en intervention sociale et familiale ou d'une aide à domicile (accord ou refus) sur le territoire de la Délégation d'Action Sociale Nord Ardenne Thiérache, les rapports de signalement de mineurs en danger ou de personnes vulnérables, l'agrément des Assistantes maternelles et familiales,
2. Actes spécifiques à cette mission :
  1. Rapports de signalement de mineur en danger et informations préoccupantes,
  2. Rapports de signalement de personnes vulnérables,

3. Avis sur la demande d'agrément d'assistante maternelle et assistante familiale,
4. Validation de la demande d'intervention d'aide à domicile et de technicienne de l'intervention sociale et familiale.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marjorie MOLEMANS, puéricultrice hors classe, la présente délégation de signature sera exercée par :

- Madame Emmanuelle VERNEL puéricultrice
- Madame Stéphanie ARTUS sage-femme,
- Madame Marie-Sophie DUPONT, Chef de service adjoint de PMI,
- Mme Sakina MEZRARA, Directrice Enfance Famille.

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de Contrôle de Légalité. Toutefois, ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

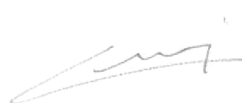
**Article 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Noël BOURGEOIS  
2021.07.01 15:38:03 +0200  
Ref:20210701\_131955\_1-4-O  
Signature numérique  
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS

**Noël BOURGEOIS**

Notifié le

Marjorie MOLEMANS

Emmanuelle VERNEL

Stéphanie ARTUS

Marie Sophie DUPONT

Sakina MEZRARA